

Anti-Oïdium

Vigne • Arboriculture

Composition	Cyflufenamid 50 g/L (5,3% p/p)
Formulation	Emulsion aqueuse (EW)
A.M.M.	n° 2130067

DESCRIPTIF DU PRODUIT

VELKADO®, spécialité à base de cyflufenamid (groupe FRAC U06), est un fongicide qui permet de lutter contre l'oïdium de la vigne et des arbres fruitiers.

Usages autorisés

VELKADO® est homologué pour le traitement des parties aériennes.

Culture	Cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications (intervalle minimum)	D.A.R.
Pêcher (pêcher, abricotier, nectarinier)	Oïdium(s)	0,5 l/ha	2/an* (7 j)	14 jours
Pommier (pommier, poirier, cognassier, nashi, néflier, pommette)	Oïdium(s)	0,5 l/ha	2/an (7 j)	14 jours
Vigne	Oïdium(s)	0,5 l/ha	2/an (10 j)	21 jours

* 2 applications par an, tous les deux ans sur pêcher et ses cultures rattachées.

D.A.R. : Délai Avant Récolte. L.M.R. : Limites Maximales de Résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Les doses homologuées doivent être appliquées.

Conditions d'emploi

- Arboriculture : Lutte contre l'oïdium des arbres fruitiers

VELKADO® s'emploie en tout début de cycle sur feuilles bien développées pour bénéficier de la curativité du produit sur foyers primaires. Une seconde application est possible en début d'infestations secondaires. Dans un souci de gestion de la résistance, un alterneur est recommandé entre les 2 traitements.

- Vigne : Lutte contre l'oïdium de la vigne

VELKADO® s'utilise sur vigne à partir du stade feuilles étalées jusqu'au stade véraison. Pour obtenir des résultats optimaux, positionner VELKADO® en application préventive.

VELKADO® permet de protéger la vigne pendant 12 à 14 jours, passée cette période, renouveler la protection. En cas de fortes pressions, suivre les recommandations des Bulletins de Santé du Végétal ou resserrer les cadences à 10-12 jours.

Dans le cadre de la protection contre l'oïdium, un volume minimum de 150 litres de bouillie par hectare est recommandé. Il est important d'assurer une bonne qualité de pulvérisation à la fois des feuilles et des grappes.

Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Pour plus de précisions sur la compatibilité des mélanges, veuillez nous consulter.

Préparation de la bouillie et application

VELKADO® s'utilise en pulvérisation foliaire après dilution dans l'eau, selon les Bonnes Pratiques Agricoles recommandées. Il est important d'assurer une bonne couverture par pulvérisation pour assurer un traitement de la plante dans son ensemble.

Avant de débuter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié avec de l'eau. Mettre sous agitation et ajouter la quantité nécessaire de VELKADO® puis compléter le remplissage. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

PREVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

Le mode d'action du cyflufenamid (famille chimique : amidoximes – Groupe U06 - FRAC) est différent de celui des autres fongicides existants. Néanmoins, afin de réduire le risque d'apparition de souches résistantes, il est important de respecter les recommandations suivantes :

- Appliquer VELKADO® selon les recommandations du fabricant aux stades végétatifs et aux doses indiqués.
- Appliquer VELKADO® en tout début d'attaque.
- Intégrer VELKADO® dans un programme fongicide permettant d'alterner les modes d'action contre l'oïdium afin de limiter les risques d'apparition de résistance.

De manière générale, l'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, CERTIS Europe B.V. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pendant toute la durée d'utilisation du produit, veiller à porter une tenue de protection adaptée pour réduire l'exposition.

Pour la **protection de l'opérateur** :

1/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ PNEUMATIQUE PULVÉRISATION VERS LE HAUT		
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	À usage unique (1)	À usage unique (2)	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE combinaison de travail 65 % polyester / 35 % coton ≥ 230 g/m ² + traitement déperlant	EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifiés EN 14605+A1				
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 4 certifiée EN 14605+A1:2008			Avec capuche	

(1) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
(2) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application.

2/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à dos, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :	
		PULVÉRISATEUR À DOS	
			NETTOYAGE
GANTS EN NITRILE RÉUTILISABLES certifiés EN 374-3			
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 4 certifiée EN 14605+A1:2008		Avec capuche	
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006			

Pour la **protection du travailleur**, porter :

- une combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35%/65%, grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant ;
- des gants en nitrile certifiés EN 374-3 en cas de contact avec la culture traitée.

Il convient de noter que la combinaison de travail en coton/polyester 35%/65%, avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, préconisée pour la protection de l'opérateur ou du travailleur peut être remplacée par tout autre EPI vestimentaire, spécifique aux produits phytopharmaceutiques et conforme aux exigences essentielles de santé et de sécurité de la directive 89/686/CEE.

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil, à température ambiante, dans un endroit sec et aéré. Ne pas exposer le produit à des températures inférieures à 4°C.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer au moins deux fois le bidon à l'eau claire, avant son élimination, en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

CERTIS Europe B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR.



PREMIERS SECOURS

Consulter la fiche de données de sécurité.

VELKADO® A.M.M. 2130067		
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
Conseils de prudence		
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.	
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.	
P280	Porter des gants et un vêtement de protection.	
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.	
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.	
P501	Éliminer le contenu et le récipient comme un déchet dangereux.	
EUH208	Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.	
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.	
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]	
SPe1	Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur pêcher ou ses cultures rattachées, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cyflufenamid plus d'une année sur deux.	
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.	
Délai de rentrée : 24 heures. Rincer au moins deux fois l'emballage avant son élimination.		
RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.		
Fiche de données de sécurité disponible sur : www.quickfds.com et sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. En cas d'urgence, composer le 15 ou le 112 ou contacter un centre anti-poison. Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (N°vert 0 800 887 887 - appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (Certis Carechem, numéro d'urgence 24h/24h).		

Homologation Nisso Chemical Europe GmbH et ® Marque déposée CERTIS Europe B.V.

Conditionnement

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Bidon de 5 L	Carton 4 x 5 L	30 cartons = 600 L	Carton de 4 x 5L

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. Distribué par CERTIS Europe B.V. - France - N° d'agrément IFO1808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels - 5, rue Galilée - 78280 Guyancourt - Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 - www.certiseurope.fr - v2 - 01/2018.